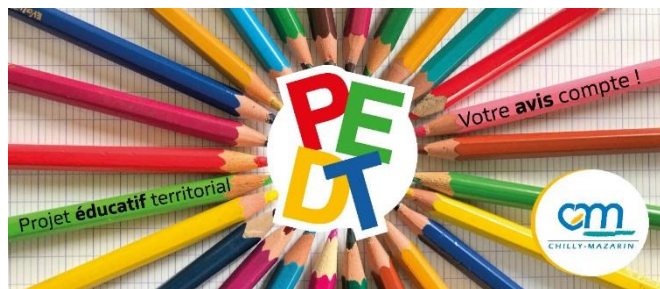




CHILLY-MAZARIN

Projet Educatif Territorial Plan Mercredi

Ville de Chilly-Mazarin





Chilly-Mazarin

Une Ville au service de l'éducation

Une équipe municipale engagée autour d'un **Projet Educatif Territorial Plan Mercredi** pour garantir la continuité éducative et la mobilisation de toutes les ressources

Des compétences territoriales pour construire, entretenir et rénover les 10 écoles, gérer les crédits d'équipement et de fonctionnement.



Un temps scolaire pour garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Des temps péri et extrascolaires
Accueil du matin, du soir, étude, Mercredi, accueils collectifs de mineurs avec et sans hébergement pendant les vacances scolaires



Des activités diversifiées pour tous les enfants et sur tous les temps éducatifs pour favoriser l'épanouissement, la citoyenneté et la vie en collectivité

Des intervenants éducatifs
Personnels communaux, enseignants, parents d'élèves, acteurs associatifs sportifs et culturels ...

Des équipements dédiés
écoles, gymnases, piscine, médiathèque, conservatoire, cinéma, parcs, chalets de montagne ...



LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il traduit des volontés politiques et des priorités éducatives, en objectifs, moyens techniques et financiers, au regard des besoins et des attentes des enfants. L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il est signé par la maire, le préfet l'IA-Dasen et le directeur de la Caisse d'allocations familiales (Caf).

Le PEDT au service de la réussite des élèves et de l'attractivité des territoires

- Il est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants
- Il constitue un facteur d'attractivité du territoire pour les familles
- Il ouvre droit aux financements de l'Etat
- Il offre un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires
- Il favorise l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants
- Il dynamise la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire
- Il facilite une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap
- Il favorise le développement des loisirs pour tous et contribue au partage des valeurs de la République et à la culture du « vivre-ensemble »
- Il favorise le développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs de l'animation et du sport
- Il favorise les coopérations entre communes



Historique du PEDT

2013-2014	Premier PEDT d'un an dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
2014-2017	Renouvellement du PEDT sur 3 ans : <ul style="list-style-type: none">- Maintien de la semaine scolaire à 5 jours- Mise en place d'un temps d'activités périscolaires deux par semaine en milieu d'après-midi (ADEL : Activités de Découverte, d'Eveil et de Loisirs)
2017-2019	Refonte du PEDT : <ul style="list-style-type: none">- Retour de la semaine scolaire à 4 jours : lundi, mardi jeudi et vendredi- Suppression des Adels- Retour de l'accueil périscolaire le mercredi
2019-2022	PEDT complété par le plan mercredi : <ul style="list-style-type: none">- Renforcement des équipes pédagogiques- Mise en œuvre de la pause méridienne comme activité périscolaire- Inclusion renforcée

Les enjeux du PEDT

- Mettre les enfants et leurs parents au centre d'une complémentarité éducative.
- Prendre en compte la globalité des temps éducatifs : cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Accéder à la diversité des connaissances, des compétences et des comportements sociaux.
- Construire un engagement commun fondé sur des valeurs partagées (égalité, solidarité, laïcité...), fondatrices d'une action éducative partagée, consciente, volontaire et finalisée.



SOMMAIRE		PAGE
I.	LE DIAGNOSTIC	6
	1. Présentation du territoire	6
	2. Périmètre	10
	3. Public ciblé	12
	4. Les atouts et les contraintes	16
	5. Cartographie du territoire	17
	6. Les acteurs du territoire	19
	7. Bilan du PEDT 2019-2022	20
	8. Les actions en cours	21
II.	LES OBJECTIFS DU PEDT	22
	1. Les engagements	22
	2. Objectifs généraux	23
III.	LES MODALITÉS PRATIQUES DU PEDT	32
IV.	LE CONTENU DU PEDT	35
V.	LES PROJETS	46
VI.	LA MISE EN ŒUVRE	52
VII.	LES PARTENAIRES	57
VIII.	LA COORDINATION	58



I. LE DIAGNOSTIC

1. Présentation du territoire

La situation géographique de Chilly-Mazarin

Située à 15 km de la Porte d'Orléans au sud de Paris, à 8 km de l'aéroport d'Orly et 5 km de la gare TGV de Massy, la Ville de Chilly-Mazarin bénéficie d'un double atout : son positionnement et son accessibilité.

- Département : Essonne (91)
- Région : Île-de-France
- Canton : Massy/Chilly-Mazarin
- Communauté d'Agglomération : Paris-Saclay (CPS)

Transport :

- La ville est desservie par l'autoroute A6, par l'accès à l'A10 et à la N20
- Gare RER C et une station de tramway prévue en 2024.
- Ligne de bus RATP : 4 lignes de bus permettant de rejoindre Paris, Antony, Massy et Savigny-sur-Orge.
- La commune est également desservie par la navette G, gérée par la Communauté d'Agglomération Paris Saclay, entièrement gratuite et accessible à tous les habitants.

Vie économique

La Ville de Chilly-Mazarin bénéficie d'un tissu économique local important avec près de 180 commerces de proximité, 3 zones d'activités et un parc privé accueillant plus de 180 entreprises dont certaines de renommée nationale, voire internationale.



La population :

extraits de l'analyse des besoins sociaux (A.B.S.). Etude réalisée par le Cabinet Compas en 2021.

Les principaux marqueurs relevés par l'analyse des besoins sociaux sont :

- Le niveau de vie : le revenu médian de Chilly-Mazarin est de 1 843€ contre 2 160 € dans la CPS. Le degré de pauvreté y est de 14 % pour 10% sur la CPS et 13% en Essonne.
- Surreprésentation des familles monoparentales mais une tendance à leur diminution
- Une augmentation de la monoparentalité avec l'âge de l'enfant
- Des besoins d'accompagnement à la scolarité liés au faible niveau de diplôme des parents
- Peu de variation de niveaux de vie, mais des écarts par quartiers
- Une mobilité importante pour l'accès à l'emploi, notamment vers Paris



- Nombre d'habitants : plus de 20 000 habitants
- 90 mariages en 2021
- 322 naissances en 2021
- 33 décès en 2021 (et 88 transcriptions)
- Les habitant(e)s de Chilly-Mazarin sont appelés les Chiroquois(es).

- Solde naturel : +280 habitants par an
- Taille moyenne des ménages : 2,4 en 2017

- Avec 1 460 personnes parties dans l'année 2017 pour 1 320 personnes arrivées, Chilly-Mazarin présente un solde migratoire négatif. La taille moyenne des ménages quittant Chilly-Mazarin est supérieure à celle des nouveaux arrivants. La mobilité résidentielle, mesurée par la part des ménages nouvellement arrivés à Chilly-Mazarin (part des ménages qui ne résidaient pas à Chilly-Mazarin l'année précédente), concerne 8% des personnes seules, 6% des couples parentaux, 5% des familles monoparentales et 8% des couples sans enfant.

- Les arrivées de couples sans enfant sont plus nombreuses que les départs. Les départs de couples parentaux sont plus nombreux que les arrivées. Enfin, les départs de familles monoparentales sont plus nombreux que les arrivées.

- La part des moins de 20 ans est en augmentation et représente 27,4 % de la population, se situant dans la moyenne départementale et supérieure d'un point à la moyenne de la CPS.

- Les moins de 15 ans représentent 22% de la population de Chilly-Mazarin (4 470 personnes). 18% des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans), soit 3 640 personnes.

- 3 300 familles avec enfant(s) représentent 40% des ménages de Chilly-Mazarin. Elles sont plus nombreuses qu'en 1990 (3 140, soit 50% des ménages). Cette augmentation du nombre de familles avec enfant(s) s'explique surtout par le nombre élevé de familles monoparentales, 350 familles de plus entre 1990 et 2017.

Les enjeux sociaux identifiés sont le déséquilibre entre générations, l'isolement des personnes âgées, les enfants de familles monoparentales (notamment des adolescents) et la situation des femmes (monoparentalité puis isolement).

La structure par âge de la population

Source : Insee, RP 2007-2017 - Traitements © Compas

	2007					2017				
	Moins de 20 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	Moins de 20 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
Plaine de Balizy	25,7	30,1	28,1	12,6	3,5	27,8	24,0	28,7	11,4	8,0
Mairie-Champs Fous-Morangis	24,0	35,6	23,3	7,4	9,7	24,1	33,6	25,4	10,6	6,2
Croix-Blanche-Cardinal-Bel Abord	22,5	24,8	26,3	16,2	10,2	21,3	23,3	27,2	16,8	11,4
Domaine du Château	24,5	34,1	30,1	7,0	4,2	29,3	29,8	25,0	10,7	5,3
Zone Industrielle	29,4	26,8	25,3	13,2	5,3	19,0	18,5	39,2	16,6	6,7
Terres Blanches	22,8	28,5	27,8	12,8	8,0	23,2	25,0	27,9	14,5	9,4
Rue de Gravigny	28,5	29,7	25,7	10,8	5,4	34,8	26,1	24,9	9,4	4,9
Pavillons Sud	21,9	36,1	25,2	11,7	5,1	31,2	31,2	25,8	7,3	4,4
Chilly-Mazarin	24,5	32,0	26,2	10,3	7,0	27,4	28,9	26,2	11,0	6,5
CA Communauté Paris-Saclay	26,5	28,9	27,4	11,5	5,7	26,3	26,9	26,7	13,0	7,1
Essonne	27,5	28,0	27,7	11,1	5,7	27,4	25,9	26,8	13,0	6,9
France métropolitaine	24,7	26,1	27,5	13,2	8,5	24,1	23,8	26,3	16,3	9,4

Composition et taille moyenne des ménages

Source : Insee, RP 2017 - Traitements © Compas

	Composition des ménages (%)					taille des ménages
	personnes seules	couples sans enfant	familles monoparentales *	couples avec enfant(s) *	autres	
Plaine de Balizy	29,5	22,4	13,0	33,0	2,2	2,36
Mairie-Champs Fous-Morangis	40,1	21,0	13,0	24,7	1,2	2,16
Croix-Blanche-Cardinal-Bel Abord	38,6	27,1	8,2	25,7	0,4	2,06
Domaine du Château	26,7	22,4	14,9	34,9	1,1	2,52
Zone Industrielle	18,3	34,0	6,6	41,2	0,0	2,80
Terres Blanches	32,1	25,7	13,2	28,5	0,6	2,32
Rue de Gravigny	22,8	17,4	20,2	39,1	0,5	2,79
Pavillons Sud	29,6	20,4	11,4	37,5	1,0	2,58
Chilly-Mazarin	32,4	22,0	13,4	31,2	1,0	2,38
CA Communauté Paris-Saclay	32,6	23,6	10,9	31,8	1,2	2,38
Essonne	30,6	23,3	12,0	33,0	1,1	2,46
France métropolitaine	36,4	26,6	9,7	25,8	1,6	2,20

* dont familles avec enfant(s) de 25 ans et plus

Valeurs inférieures à celle de Chilly-Mazarin

Valeurs proches de celle de Chilly-Mazarin

Valeurs supérieures à celle de Chilly-Mazarin



2. Le périmètre du PEDT

Cadre de vie

- Environ 30 hectares d'espaces verts

Vie culturelle

- 1 Conservatoire de musique et de danse
- 1 Médiathèque Albert Camus
- 1 Cinéma François Truffaut
- 1 Chalet du livre voyageur
- Une vingtaine d'associations culturelles

Petite enfance

- Environ 200 places en crèches
- 2 EAJE (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants)
- 1 crèche familiale (18 assistantes maternelles)
- 1 RPE (110 assistantes maternelles indépendantes)
- 1 LAEP (lieu d'accueil enfants parents)

Vie associative

- Plus de 80 associations locales
- Environ 20 associations nationales implantées ou partenaires de la Ville

Activités sportives

- 1 complexe sportif Jesse Owens de 9 ha comprenant :
 - Une salle omnisports polyvalente
 - Une agora
 - Une salle de gymnastique
 - Une salle de tennis de table
 - Des terrains de tennis
 - Un terrain synthétique de football
 - Trois terrains engazonnés de rugby
 - Trois clubs house
- 2 gymnases polyvalents
- 1 gymnase démoli en 2019 en projet de reconstruction
- 1 piscine
- Une vingtaine d'associations sportives

Enfance Jeunesse

- 6 écoles maternelles
- 4 écoles élémentaires
- 2 accueils de loisirs maternels
- 2 accueils de loisirs élémentaires
- 1 P.I.J.
- 1 Espace Jeunes
- 1 collège
- 1 centre d'hébergement en Savoie (Montcel)
- 1 chalet de montagne en Savoie (Le Revard)
- 1 lycée limitrophe situé sur la ville de Morangis



6 écoles maternelles

Centre 12 rue François Mouthon	Château Avenue de Carlet	Les Saules 84 rue de Gravigny
Les Roseaux 84 rue de Gravigny	Pasteur 23 rue Pasteur	Pauline Kergomard Rue de la Montagne

4 écoles élémentaires

École du Château Avenue Carlet	École La Fontaine 84, rue de Gravigny
École Pasteur 25, rue Pasteur	École Pierre et Marie Curie Rue de la Montagne

Répartition des écoles par groupe scolaire

Groupe scolaire	Ecoles	
	Maternelles	Elémentaires
Château	• Château	• Château
Pasteur	• Pasteur • Centre	• Pasteur
La Montagne	• Pauline Kergomard	• Pierre et Marie Curie
Jean de la Fontaine	• Les Saules • Les Roseaux	• La Fontaine

Les accueils de loisirs

	Maternels	Elémentaires
	Nord	Le Petit Prince 21, rue François Mouthon
Sud	Les Albatros 84, rue de Gravigny	Nelson Mandela 38, rue de la Fontaine Augère



3. Le public ciblé

Le public cible du PEDT concerne tous les enfants de 3 à 11 ans en priorité. Les tranches d'âge 0-3 ans et 12-25 ans seront également prises en compte afin de répondre aux besoins essentiels d'accompagner l'enfant de sa naissance jusqu'à sa vie de jeune adulte.

Effectifs scolaires

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET NOMBRE DE CLASSES ANNEES SCOLAIRES 2019-2020 ; 2020-2021 ; 2021-2022						
ECOLES MATERNELLES	RENTREE 2019		RENTREE 2020		RENTREE 2021	
	Nbre d'enfants	Nbre classes	Nbre d'enfants	Nbre classes	Nbre d'enfants	Nbre classes
PASTEUR	153	6	174	7	168	7
CENTRE	117	4	117	4	105	4
CHÂTEAU	239	8	237	8	229	9
PAULINE KERGOMARD	153	5	154	5	136	5
SAULES	105	4	95	4	96	4
ROSEAUX	111	4	93	4	96	4
TOTAL	878	31	870	32	830	33
ECOLES ELEMENTAIRES						
ECOLES ELEMENTAIRES	RENTREE 2019		RENTREE 2020		RENTREE 2021	
	Nbre d'enfants	Nbre classes	Nbre d'enfants	Nbre classes	Nbre d'enfants	Nbre classes
PASTEUR	384	15	392	15	389	15
CHÂTEAU	383	15	375	15	363	15
PIERRE ET MARIE CURIE	227	10	213	9	230	9
JEAN DE LA FONTAINE	375	15	376	15	342	14
TOTAL	1369	55	1356	54	1324	53
TOTAL MATERNELLES / ELEMENTAIRES	2247		2226		2154	



Dispositifs spécifiques

EFFECTIFS	2019/2020		2020/2021*		2021/2022	
Elémentaires	1369		1356		1324	
Maternelles	878		870		830	
Total	2247		2226		2154	
Classes spécialisées						
ULIS TFC – Élémentaire Pasteur troubles des fonctions cognitives - création du dispositif en Sept./2018 12 élèves maximum	12		12		10	
2 dispositifs :UPE2A Elémentaires Château et Pasteur	17	14	23	20	15	13
CLASSES DE DÉCOUVERTE MONTCEL						
	Prév	Réel	Prév	Réel	Prév	Réel
Nbre séjours	6	4	6	1	6	En cours
Nbre classes	12	8	12	2	11	En cours
Effectifs	361	200	317	49	264	En cours
% participation/élémentaires		14,61		3,61	19,94	En cours
Classes CHAM						
	65		58		59	
PAI						
	2019/2020		2020/2021		2021/2022	
élémentaires		44		34		33
maternelles		28		18		26
Total		72		52		59
AESH						
	2019/2020		2020/2021		2021/2022	
élémentaires		8		10		15
Accueils sociaux (ROM, hôtels sociaux)						
	2019/2020		2020/2021		2021/2022	
		50	31 (ROM)	106		116

* il est à noter que les chiffres de 2020-2021 reflètent mal la réalité à cause de la crise sanitaire.



Accueils de loisirs mercredis et vacances

EFFECTIFS MOYENS ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI					
Mercredi		2019	2020	2021	2022*
Maternels	Le Petit Prince	106	86	81	75
	Les Albatros	62	52	48	41
Elémentaires	Nelson Mandela	73	54	53	48
	Les Temps Modernes	93	70	62	58

EFFECTIFS MOYENS ACCUEIL DE LOISIRS					
Vacances scolaires		2019	2020	2021	2022*
Maternels	Le Petit Prince	88	59	55	53
	Les Albatros	46	26	17	25
Elémentaires	Nelson Mandela	45	27	22	26
	Les Temps Modernes	79	53	52	43

* De janvier à avril 2022



Accueils du matin et du soir

EFFECTIFS MOYENS ACCUEILS PRE ET POSTSCOLAIRES					
ACCUEILS PERISCOLAIRES		2019	2020	2021	2022*
Pauline Kergomard	Matin	26	22	16	14
	Soir	27	26	24	18
Château	Matin	45	38	28	28
	Soir	51	44	39	40
Le Petit Prince	Matin	36	32	27	19
	Soir	43	42	39	29
Les Albatros	Matin	30	23	19	16
	Soir	49	50	32	36

Restauration scolaire / pause méridienne

EFFECTIFS MOYENS PAUSE MERIDIENNE					
SECTEUR	ECOLES	2019	2020	2021	2022*
LA MONTAGNE	Pauline Kergomard	94	98	96	85
	Pierre et Marie Curie	125	122	132	138
CHÂTEAU	Château maternelle	146	134	140	136
	Château élémentaire	255	245	237	220
PETIT PRINCE	Pasteur maternelle	101	110	115	107
	Centre maternelle	65	66	57	61
	Pasteur élémentaire	253	241	235	217
JEAN DE LA FONTAINE	Saules maternelle	70	65	61	55
	Roseaux maternelle	80	75	61	53
	La Fontaine	256	249	202	181

* De janvier à avril 2022



4. Les atouts et les contraintes du territoire

A. Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

- Une volonté éducative ambitieuse inscrite et détaillée dans le projet municipal,
- Une volonté d'accueillir tous les enfants, notamment les enfants porteurs de handicap et les enfants des hôtels sociaux,
- Une volonté de proposer des activités diversifiées conformément au principe de la continuité éducative,
- La qualité des professionnels intervenants et des agents communaux formés,
- Des infrastructures sportives et culturelles diversifiées,
- Des espaces verts accessibles et entretenus (Parc de l'Hôtel de Ville, Parc des Champs-Foux, Bois de Saint-Eloi, Plaine de Balizy),
- Un tissu associatif culturel et sportif important et dynamique,
- Une réorganisation des services cohérente depuis 2020 : une direction Education, une direction Sports et Jeunesse et création d'un service Prévention-Médiation,
- Une volonté de lutter contre l'emploi précaire des agents en favorisant les CDI et les titularisations conformément aux statuts de la fonction publique territoriale,
- Une volonté de répartir les services sur tout le territoire.

B. Les contraintes du territoire

- Le découpage Nord –Sud : l'autoroute A6 divise la ville en deux,
- Des équipements culturels implantés au Nord,
- La circulation routière dense aux heures de pointe,
- Une ville en déficit d'espaces verts
- En attente de reconstruire un établissement culturel et un équipement sportif,
- La cession d'un car municipal qui rend les sorties plus onéreuses,
- Besoin de rénover une école maternelle,
- Le budget contraint par la baisse des dotations et l'inflation des prix ,
- La difficulté de recruter des animateurs (situation nationale),
- La présence de rivalités entre les jeunes de Chilly-Mazarin et de Longjumeau,
- Une ville non inscrite en QPV mais qui en remplit les critères.

5. Cartographie du territoire

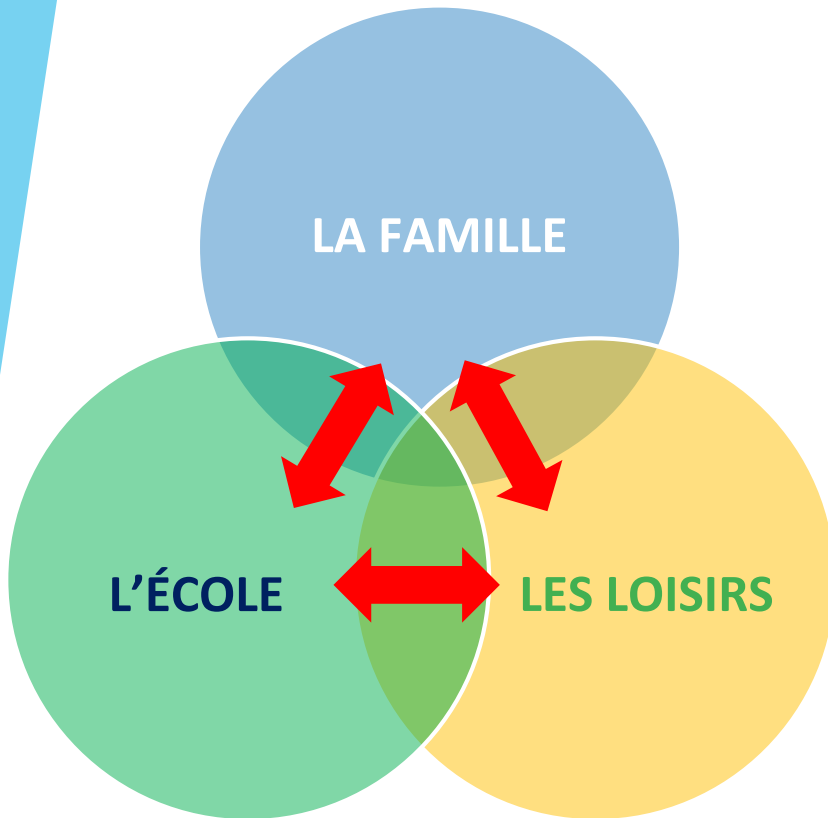




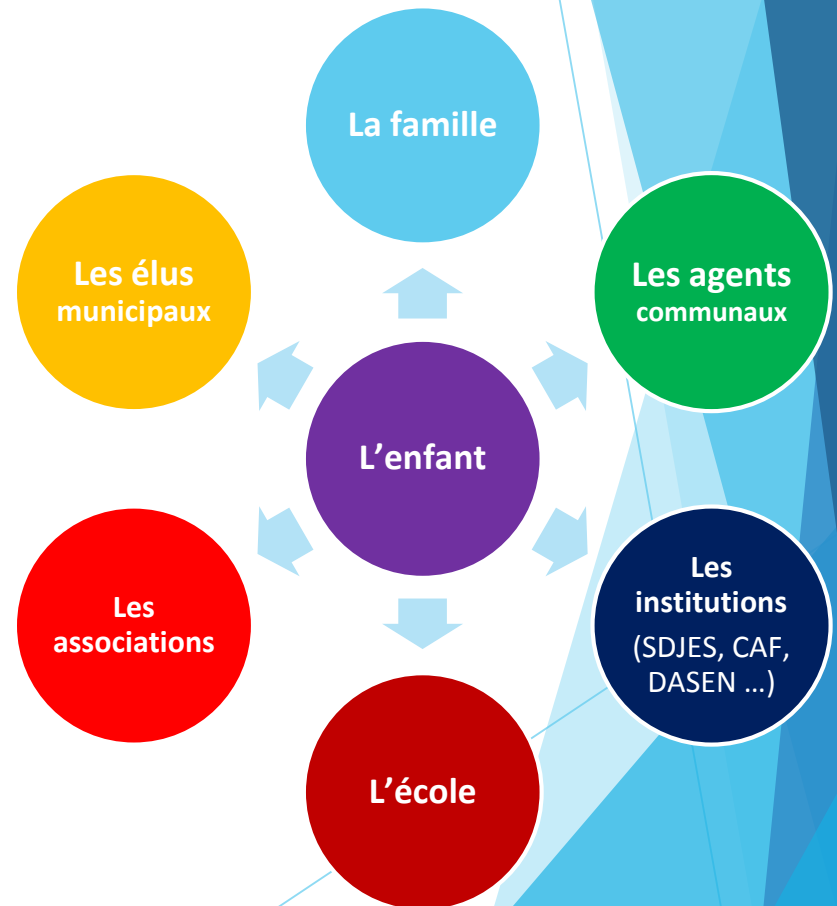


6. Les acteurs du territoire

3 lieux d'apprentissage :
Les interactions entre les
3 sphères éducatives



Les acteurs
du territoires





7. Bilan du PEDT 2019-2022

CONTEXTE : LA CRISE SANITAIRE

La mise en place du PEDT 2019-2022 a été effective à la rentrée de septembre 2019. Après 7 mois, la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 a profondément perturbé les projets initialement envisagés.

Tous les acteurs ont dû s'adapter, en proposant des modes d'apprentissage nouveaux, en distanciel pour l'essentiel, puis en gérant des conditions d'accueil des collectifs particulièrement contraignants : non-brassage, port du masque, interdictions d'activités sportives, inaccessibilité des équipements culturels et sportifs, déplacements limités ...

2020 : UN NOUVEAU CONTEXTE ET DE NOUVELLES ORIENTATIONS



LES MESURES D'ADAPTATION À LA CRISE SANITAIRE

- Maintien de tous les dispositifs, dès lors que la réglementation le permettait.
- Création de dispositifs nouveaux pour éviter la rupture scolaire :
 - Mise en place de l'accueil des enfants des personnels soignants
 - Accueil d'élèves du collège à l'Espace Jeunes pour suivre les cours en distanciel
 - Organisation de 2 séjours Colo apprenantes.
- Mise en œuvre de protocoles sanitaires renforcés dans tous les établissements accueillant des enfants.
- Gratuité des accueils périscolaires pour les enfants des personnels prioritaires pendant le 1^{er} confinement.

LES MESURES DU NOUVEAU MANDAT MUNICIPAL DÈS 2020

- Suppression du système de préinscription et des pénalités.
- Retrait des allocations CAF du calcul des prestations et donc baisse des tarifs des familles à revenu modeste.
- Scolarisation de tous les enfants des hôtels sociaux et des camps Rom.
- Adaptation du ramassage scolaire.
- Intégration des actions périscolaires et extra-scolaires 3-11 ans et des actions scolaires au sein d'une seule Direction Education.
- Réintégration de la restauration auprès d'un seul prestataire pour mieux maîtriser la qualité et le service des repas.
- Rétablissement d'un menu de substitution.



8. Les actions en cours 2022

Présentation non exhaustive des actions en cours ou à venir en lien avec l'école et sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il s'agit des principales actions éducatives municipales recensées depuis le début de l'année.

Les activités sur le temps scolaires	Les activités sur le temps péri et extrascolaire	Les actions transversales
<ul style="list-style-type: none"> Action musicale Action Danse Action Sportive Sensibilisation aux enfants en situation de handicap Sensibilisation au développement durable Election du Conseil Municipal des Enfants dans les écoles élémentaires Intervention du PIJ et du service Médiation-Prévention au Collège (découverte des métiers et échanges informels) Mise en place de l'aide au devoirs avec l'association CONTACT Dispositif CLAS 	<ul style="list-style-type: none"> Activités sportives favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap Initiation au judo, l'escrime, tennis de table Mise en place de passerelles entre la crèche et les accueils maternels et entre les accueils maternels et les accueils élémentaires Activités autour de la biodiversité, du recyclage et de la végétalisation des espaces 2 séjours hiver : 7-11 ans/12-15 ans 2 séjours Printemps : 7-14 ans/12-15 ans 5 séjours prévus cet été pour les 7-14 ans et les 15-17 ans Conseil municipal des Enfants : actions autour du devoir de mémoire et de l'égalité femmes-hommes, du handicap, rapprochement intergénérationnel. Formation et partage de connaissances à destination des équipes pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> Carnaval Festival Républicain : manifestation citoyenne mettant à l'honneur la République Promotion de l'égalité : égalité filles-garçons, prévention des discriminations et des préjugés liées à l'apparence physique, aux origines... Opération vide ta chambre organisée par l'association APEC Actions de prévention avec la ville de Longjumeau à destination des enfants et des adolescents (accueils de loisirs, écoles...) Organisation de la semaine de l'Olympisme est l'occasion de mettre en place des activités pour les enfants sur le thème de l'environnement et le climat
Les activités sportives	Les actions culturelles	Développement durable
<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs Echange de pratique autour du handicap avec l'ensemble des acteurs éducatifs Activités sportives dans le cadre du label Terre des Jeux 2024 Promotion de la natation 	<ul style="list-style-type: none"> Activités autour des jeux de société, sensibilisation musicale et valorisation de la lecture Sensibilisation culturelles : spectacle et programmations, cinéma en direction des écoles et des accueils de loisirs En cours : projet DEMOS, classe CHAM Intervention musique et danse en milieu scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Actions en direction des écoles et des accueils de loisirs : Sensibilisation au tri sélectif et à la réduction des déchets pendant le temps de la restauration Ateliers autour du jardinage écologique, de la biodiversité et du compostage Essonne propre Essonne Verte avec les accueils de loisirs, les écoles et le collège.



II. LES OBJECTIFS

1- les engagements de l'équipe municipale

- Reconstruire et agrandir l'école maternelle du Centre ;
- Mettre en accessibilité PMR toutes les écoles et réaliser des études pour leur rénovation, notamment pour leur confort thermique ;
- Engager un projet-pilote de végétalisation des cours d'école ;
- Mise en œuvre d'un « plan-toilettes » (rénovation des sanitaires) ;
- Veiller à la qualité de l'air intérieur et extérieur ;
- Favoriser les sorties scolaires, les classes de découverte et les voyages ;
- Développer les actions éducatives et citoyennes sur la pause méridienne ;
- Diversifier les activités proposées dans les accueils de loisirs.
- Développer l'école numérique ;
- Suppression des pénalités financières appliquées aux familles et de la prise en compte des allocations CAF dans le revenu servant au calcul des tarifs ;
- Supprimer le système de préinscription ;
- Maîtriser la chaîne de fabrication des repas servis aux enfants ;
- Aller vers l'alternative végétarienne quotidienne ;
- Créer un festival républicain ;
- Favoriser l'accès de tous à la culture et aux sports ;
- Renforcer le rôle, les moyens et la place des associations.



2- les objectifs généraux retenus par le comité de pilotage

1. FAVORISER L'INCLUSION AFIN DE PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ENFANTS,
2. ASSURER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE DANS UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUILIBRÉ,
3. DÉCOUVRIR L'AILLEURS (LIEUX, ACTIVITÉS INÉDITES...), LE VIVRE ET FAIRE ENSEMBLE,
4. FAVORISER LA PARENTALITÉ EN ASSOCIANT LES FAMILLES ET LES ASSOCIATIONS.



1. FAVORISER L'INCLUSION AFIN DE PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ENFANTS

Pourquoi ?

L'objectif de l'équipe municipale à travers le PEDT est de permettre à tous les enfants quelle que soit leur situation d'accéder aux équipements éducatifs du territoire afin de grandir, de s'épanouir et de bénéficier de toutes les ressources éducatives existantes.

Il s'agit avant tout de :

- favoriser l'accueil et l'intégration des enfants et jeunes porteurs de handicaps ou ayant un trouble du comportement, en étant à l'écoute en permanence et en se donnant les moyens humains
- favoriser la mixité entre les filles et les garçons en recherchant un équilibre filles/garçons dans les effectifs accueillis, par l'adaptation des activités proposées,
- favoriser la mixité sociale des publics à tous les niveaux de l'offre de loisirs,
- faciliter l'accès aux écoles et aux équipements municipaux les plus éloignés des familles

L'implantation des groupes scolaires de la ville permet à toutes les familles d'accéder à pied à l'école. Un ramassage scolaire gratuit permet de transporter les enfants les plus éloignés vers les groupes scolaires Pasteur et Château (notamment les enfants des hôtels sociaux).

En matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, la ville veille à ce que toutes les écoles et les équipements répondent aux normes PMR : installation de rampes d'accès, ascenseurs, mobilier et matériel adaptés. Toutefois, des engagements pris avant 2020 en matière d'adaptation des locaux (création d'ascenseurs dans les écoles élémentaires Château et La Fontaine) n'ont pas été réalisés.

Par ailleurs, l'accessibilité vise aussi les parents qui ont recours à la traduction en langue des signes pour permettre leur participation aux réunions.

L'inclusion, c'est aussi la mise en place des procédures PAI entre l'école, les familles, la collectivité, l'Etat et les structures éducatives pour recevoir tous les enfants dans les conditions optimales de sécurité et d'accueil.

Enfin, la ville met en œuvre une tarification adaptée aux revenus.

Qui ? Les personnels communaux : animateurs, éducateurs, intervenants culturels et agents techniques qui interviennent dans les écoles et les accueils de loisirs au quotidien garantissent le principe de l'inclusion et les associations partenaires répondent à la Charte de la Laïcité signée chaque année.



Déclinaison de l'objectif général en objectifs opérationnels

1. Favoriser l'inclusion afin de permettre l'épanouissement de tous les enfants

COMMENT	CRITÈRES D'ÉVALUATION	2022 2023	2023 2024	2024 2025
Inclusion des enfants porteurs d'un handicap				
1.1. Former les agents à l'accueil des enfants porteurs de handicap	Nombre d'agents Nombre de jours de formation par an			
1.2. Définir une procédure d'accueil globale des enfants porteurs de handicap qui précise le rôle des parents, de l'école et de la collectivité	Elaboration d'une procédure d'accueil globale Diffusion et partage			
1.3. Proposer des activités de découverte sportives adaptées	Type et nombre d'activités Nombre d'enfants ciblés et nombre d'enfants bénéficiaires			
1.4. Recruter les AESH sur les temps de la restauration scolaire	Nombre d'agents recrutés / besoins			
1.5. Garantir l'accessibilité PMR des locaux	Réalisation d'ascenseurs dans les écoles élémentaires Château et La Fontaine			
Inclusion socio-économique				
1.6. Étudier la révision de la tarification pour faciliter l'accès de tous les enfants aux activités, et prise en compte des aides CAF (Aides aux Vacances Enfants...)	Comparatif et délibération Evolution de la fréquentation des activités soumises à tarification			
1.7. Garantir l'égalité face aux apprentissages : évaluer le besoin d'un nouveau CLAS, poursuivre le soutien scolaire, ouverture d'une classe ULIS	Réunion avec les partenaires Identification des besoins de façon partenariale Mise en œuvre du dispositif			
1.8. Favoriser l'apprentissage des usages numériques par les enfants et des familles	Dotations des équipements informatiques dans chaque école Mise en relation des familles avec les associations dans le domaine du numérique			
1.9. Favoriser l'accessibilité aux établissements scolaires (par exemple : le ramassage scolaire et l'accueil des enfants des hôtels sociaux)	Mise en place d'un protocole d'accueil qui favorise l'apprentissage scolaire et périscolaire dans la durée Favoriser la formation des encadrants affectés aux ramassages scolaires			



2. ASSURER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE DANS UN MAILLAGE TERRITORIAL ÉQUILIBRÉ

Pourquoi ?

Le socle commun à l'école permet à tous les enfants de 3 à 16 ans de bénéficier des mêmes connaissances et des mêmes compétences pour réussir leur scolarité et leur vie de futur citoyen.

Le principe de la continuité éducative doit permettre à chaque enfant en dehors de l'école de bénéficier de toutes les ressources pour favoriser la réussite éducative et scolaire au sein des structures éducatives que sont les accueils de loisirs, les équipements culturels et sportifs et les associations.

L'organisation de cette continuité amène à une cohérence des temps de l'enfant, à un partenariat avec des acteurs éducatifs et une implication des parents. Il s'agit de mettre en œuvre un système éducatif global et homogène permettant aux familles de développer des stratégies éducatives.

Cet objectif nécessite de :

- favoriser l'interactivité entre l'école, la famille et le temps libre
- mutualiser et mobiliser tous les équipements municipaux
- favoriser la rencontre et le partenariat entre des différents acteurs
- clarifier des temps périscolaires adaptés

Qui ?

Tous les acteurs éducatifs : l'ensemble des services municipaux, les équipes enseignantes, les associations de parents d'élèves, les associations concernées.



Déclinaison de l'objectif général en objectifs opérationnels

2. Assurer la continuité éducative dans un maillage territorial équilibré

COMMENT	CRITÈRES D'ÉVALUATION	2022	2023	2024
		2023	2024	2025
2.1. Mettre en place une Charte permettant de garantir le partage des locaux et du matériel entre l'école, la collectivité, les utilisateurs exceptionnels	Rédaction et diffusion de la charte			
2.2. Organiser des réunions régulières entre les équipes enseignantes et périscolaires	Nombre annuel de réunions par école			
2.3. Développer les échanges entre les acteurs périscolaires et les équipes éducatives	Nombre de participation des acteurs périscolaires à des réunions avec les équipes éducatives par école et par an			
2.4. Concevoir un nouveau temps périscolaire élémentaire après l'école favorisant le rythme de l'enfant en complément de l'étude	Création d'un accueil post-scolaire élémentaire sur l'ensemble de la ville			
2.5. Proposer un accompagnement socio-éducatif pour ce qui concerne l'étude (tarification préférentielle en fonction de la composition de la famille et aide associative).	Identification des besoins en partenariat avec les écoles Qualification des intervenants			



3. DÉCOUVRIR L'AILLEURS (LIEUX, ACTIVITÉS INÉDITES...), LE VIVRE ET FAIRE ENSEMBLE

Pourquoi ?

Les programmes scolaires définis par le socle commun s'articulent autour du langage, des méthodes pour apprendre, de la personne et de la citoyenneté, des systèmes naturels et techniques, des représentations du monde et de l'activité humaine. En parallèle, l'ambition du PEDT Plan Mercredi est de proposer des activités ludiques et récréatives de qualité en dehors de l'école et notamment, dans les accueils collectifs de mineurs conformément au principe de la continuité éducative. Pour que l'activité périscolaire soit aussi reconnue comme un temps d'apprentissage et de découverte, une réflexion globale doit être menée afin de corréliser les projets scolaires et périscolaires.

Les comptes rendus des Comités de pilotage et les résultats du questionnaire à destination des familles ont démontré un besoin de développer des activités autour de la science et de la technique, de l'activité sportive et culturelle et des activités favorisant le bien vivre-ensemble à travers la citoyenneté et les valeurs de la République.

Pour atteindre cet objectif, il convient de :

- Construire les projets d'activités périscolaires en tenant compte des projets d'écoles,
- Proposer des activités diversifiées tournées vers la découverte scientifique et technique, la citoyenneté, l'environnement et le développement durable, la découverte culturelle et artistique et l'initiation aux activités sportives,
- Mobiliser et former en continu les agents d'animation,
- Développer des partenariats entre les services et avec les associations,
- Valoriser les programmes périscolaires et les projets pédagogiques.

Qui ?

Les acteurs éducatifs : les équipes d'animation, les équipes enseignantes, les familles, les associations, les services municipaux ...



Déclinaison de l'objectif général en objectifs opérationnels

3. Découvrir l'ailleurs (lieux, activités inédites...), le vivre et faire ensemble

COMMENT	CRITÈRES D'ÉVALUATION	2022 2023	2023 2024	2024 2025
Découverte de nouvelles pratiques				
3.1. Proposer des thématiques innovantes autour de la transition écologique.	Nombre et contenu des actions			
3.2. Former les animateurs aux usages pédagogiques des nouvelles technologies.	Nombre de formations et nombre d'agents bénéficiaires			
3.3. Développer les pratiques et les interventions artistiques, sportives et culturelles lors des accueils péri et extra scolaires, en mobilisant notamment les associations sur les temps périscolaires.	Nombre et contenu des actions proposées Nombre d'associations intervenantes			
Découvrir le vivre et faire ensemble				
3.4. Proposer des séjours originaux favorisant la découverte et la vie en collectivité	Nombre de séjours en classe de découverte et nombre d'enfants concernés / an Nombre de séjours de vacances et effectif concerné /an Nombre de mini-séjours et/ou sorties organisés par les accueils de loisirs			
3.5. Favoriser le bien-vivre	Actions réalisées dans le cadre du Festival Républicain Actions communes avec les villes de Longjumeau et de Morangis Actions favorisant les liens intergénérationnels			
3.6. Permettre aux associations participantes d'assister aux Comités techniques PEDT (la mise en œuvre et l'évaluation du PEDT).	Nombre d'associations invitées au Comité de pilotage / nombre d'associations présentes			
3,7 Promouvoir la culture de l'égalité et déconstruire les stéréotypes pour agir contre les préjugés	Nombre et contenu des actions			



4. FAVORISER ET SOUTENIR LA PARENTALITÉ EN ASSOCIANT LES FAMILLES, LES SERVICES DE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS

Pourquoi ?

Pour grandir et s'épanouir, l'enfant a besoin dans un premier temps de ses parents. La famille est le 1^{er} rouage de l'éducation. L'Etat comme les collectivités soutiennent les familles afin qu'elles puissent accomplir leur mission éducative dans les meilleures conditions : accès à l'école, aux crèches, aux accueils de loisirs, aux activités culturelles et sportives, à la santé, au logement, aides financières, ...

La majorité des parents développe des stratégies éducatives. Toutefois, le rôle parental peut parfois être un exercice difficile et nombreuses sont les familles à se sentir démunies face à l'éducation de leur enfant et à avoir besoin d'un soutien pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées. Il faut rappeler d'une part, que la situation des enfants de familles monoparentales (notamment des adolescents) et la situation des femmes (monoparentalité puis isolement) sont des enjeux sociaux majeurs identifiés dans l'analyse des besoins sociaux et d'autre part, que la lutte contre l'isolement social des familles est un objectif de de l'équipe municipale.

La communication sera également adaptée aux parents porteurs de handicaps pour favoriser leur implication.

Dans le cadre du PEDT, le Comité de Pilotage a souhaité favoriser et soutenir la parentalité pour informer les parents sur tout ce qui concerne l'enfant et le jeune dans une démarche d'accompagnement, d'écoute, de conseils. Il s'agit aussi de répondre aux inquiétudes des parents et parfois d'apaiser les conflits entre les différents acteurs.

Qui ?

Les acteurs éducatifs : les familles, les associations des parents d'élèves, les associations, les équipes enseignantes, les services municipaux ...



Déclinaison de l'objectif général en objectifs opérationnels

4. Favoriser et soutenir la parentalité en associant les familles, les services de la ville et les associations

COMMENT	CRITÈRES D'ÉVALUATION	2022 2023	2023 2024	2024 2025
4.1. Favoriser une communication efficace qui permette une parfaite lisibilité des intentions éducatives et une information anticipée des programmes d'activités	Délais de communication des programmes avant les événements Nombre et nature des supports utilisés			
4.2. Mettre en place des journées portes ouvertes.	Nombre de portes ouvertes Nombre de participants			
4.3. Mettre en place des temps de rencontres ludiques et d'échanges dans les établissements scolaires.	Nombre d'actions de nature éducative menées hors temps scolaire dans les établissements Nombre de participants			
4.4. Privilégier le lien direct pour ne pas exclure les familles n'ayant pas ou peu accès au numérique.	Nombre annuel de réunions en présentiel par école Nombre de participants			
4.5. Réunir les associations de parents d'élèves et la ville chaque trimestre	Nombre de réunions conduites Nombre de participants			
4.6. Favoriser la relation avec les familles monoparentales et isolées	Nombre d'actions en lien avec la parentalité Nombre de participants			
4.7 Adapter la communication aux parents porteurs de handicaps pour favoriser leur implication	Mobilisation effective et systématique de dispositifs de langue des signes			



III. LES MODALITÉS PRATIQUES DU PETD

1. Modalités d'inscription aux activités éducatives municipales

Les inscriptions s'effectuent au guichet unique de la Cité administrative, avenue Pierre Brossolette ou au Point d'Accueil Municipal, rue de Gravigny.

2. Tarification des prestations en fonction des revenus familiaux Avis d'impôts établis sur les revenus N-1

Les tarifs sont calculés en fonction du taux de participation sur la base de l'avis d'impôt sur le revenu N-1. La carte multiservices permet de comptabiliser les jours de présence de l'enfant. Ce principe permet d'avoir un tarif propre à chaque famille tenant compte de ses ressources et de sa constitution, d'une part, et de facturer les familles selon leur utilisation des services d'autre part. Seule l'étude est facturée selon un système forfaitaire qui ne tient pas compte des ressources de la famille. Le service Facturation établit une facture selon un coût unitaire par activité.

Gratuité	Forfait	Taux de participation
Ramassage scolaire	Étude	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration scolaire • Restauration scolaire PAI (Projet Accueil Individualisé) • Accueils de loisirs maternels et élémentaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueils pré et postcolaires ▪ Mercredi \Rightarrow ▪ Vacances scolaires \Rightarrow • Séjours de vacances • Classes de découverte <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <ul style="list-style-type: none"> - Journée complète - ½ Journée matin - ½ Journée après-midi </div>



3. Durée du PEDT

2022-2023	2023-2024	2024-2025
------------------	------------------	------------------

4. Groupe scolaire

Ecole	Château	Pasteur	La Montagne	La Fontaine
Elémentaire	Château	Pasteur	Pierre et Marie Curie	Jean de la Fontaine
Maternelle	Château	Pasteur	Kergomard	Les Roseaux
		Centre		Les Saules

5. Temps scolaire (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Groupe scolaire	Château	Pasteur	La Montagne	La Fontaine
Elémentaire	8h30 – 11h30			8h30 – 12h00
Maternelle	13h30 – 16h30			14h – 16h30



6. Articulation hebdomadaire entre le temps scolaire et le temps périscolaire

Activité	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
Préscolaire	7h30-8h30		<ul style="list-style-type: none"> - Journée complète 7h30-19h - Demi-journée matin 7h30-13h45 - Demi-journée après-midi 13h15-19h00 	7h30-8h30	
Scolaire	8h30-11h30 (GS La Fontaine : 8h30-12h00)			8h30-11h30 (GS La Fontaine : 8h30-12h00)	
Pause méridienne	11h30-13h30 (GS La Fontaine : 12h00-14h00)			11h30-13h30 (GS La Fontaine : 12h00-14h00)	
Scolaire	13h30-16h30 (GS La Fontaine : 14h00-16h30)			13h30-16h30 (GS La Fontaine : 14h00-16h30)	
Etude	16h30-18h00			16h30-18h00	
Postscolaire élémentaire	18h00-19h00			18h00-19h00	
Postscolaire maternelle	16h30-19h00			16h30-19h00	



IV. CONTENU DU PEDT PAR SECTEUR

Les objectifs éducatifs et les objectifs opérationnels du PEDT découlent de l'ambition éducative de l'équipe municipale et du Comité de Pilotage.

Afin d'atteindre ces objectifs et de garantir la continuité éducative, il convient de définir les moyens permettant d'organiser les activités périscolaires et extrascolaires et la mobilisation des ressources du territoire

LES ACTIVITÉS EDUCATIVES PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Les accueils de loisirs

La Direction de l'Éducation organise un service d'accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 14 ans habitant la commune. Au mois de juillet, un dispositif d'accueil en partenariat avec le service Petite Enfance permet d'accueillir les enfants âgés de 2 ans ½ entrant en 1^{ère} année de maternelle.

Chaque accueil collectif de mineurs dispose de sa propre organisation régie par un projet pédagogique qui s'inscrit lui-même dans le respect du projet éducatif municipal. Ce projet tient compte des spécificités de chaque site :

- Le public visé (les besoins psychologiques et affectifs, son rythme mais aussi ses caractéristiques pour adapter les activités)
- Les moyens humains, financiers, matériels
- Les espaces
- Le fonctionnement de l'équipe (formation, réunions, respect des taux d'encadrement)
- La démarche pédagogique mise en place
- Le contenu pédagogique et les activités proposées

Au-delà des spécificités de chaque site le cadre général reste identique car défini par la collectivité :

- Les horaires de fonctionnement
- La sécurité des enfants (suivi des PAI, encadrement, surveillance, contrôle du matériel ...)
- Les modalités d'inscription et de facturation
- La gestion de public et des comportements spécifiques

Le directeur de chaque structure est le garant de l'application du projet pédagogique.



LES ACTIVITÉS EDUCATIVES PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

La pause méridienne

La pause méridienne est un temps périscolaire déclaré auprès du SDJES depuis septembre 2019. Elle est soumise à la réglementation des accueils collectifs de mineurs. La pause méridienne est un temps de repas et de détente pour les enfants qui fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les semaines scolaires. Cette pause est encadrée notamment par des animateurs, des ATSEM et des AESH qui accompagnent les enfants en situation de handicap. Les enseignants peuvent également être recrutés.

La préparation et le service sont assurés par les personnels techniques qui composent 9 équipes d'office, la restauration scolaire étant partagée sur le groupe scolaire Château.

Les repas des enfants sont élaborés quotidiennement avec tous les procédés intégrant une garantie d'hygiène et de sécurité par la cuisine intercommunale Les 4 fourchettes (Chilly-Mazarin, Massy et Epinay-Sur-Orge). En 2020, la ville a recentré ses commandes de repas auprès d'un seul fournisseur et remis en place les menus de substitution.

D'un point de vue pédagogique et au-delà de la restauration, la pause méridienne se situe entre deux temps scolaires. Elle doit avoir un objectif structurant, aérant et enrichissant. 60 % des enfants scolarisés en moyenne fréquentent la pause méridienne (chiffre 2021). Des projets et des activités plus spécifiques sont proposés sur chaque site, la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets est un axe majeur.

Les objectifs prioritaires restent d'assurer à l'enfant un repas équilibré correspondant à ses besoins nutritionnels, de l'encourager à la découverte du goût mais également de l'initier à la vie collective, à la citoyenneté et au respect de l'autre. Pour beaucoup d'enfants, il s'agit du seul temps périscolaire fréquenté. Les activités sont rythmées par les moments de repas. Il convient que les enfants participant aux activités proposées aient le temps suffisant pour se restaurer. Dans tous les cas, les activités sont simplement proposées et les enfants y participent s'ils le souhaitent. Ce temps doit rester un moment où l'enfant peut se défouler pour les plus grands, ou se reposer pour les plus petits.

L'ensemble des activités fait l'objet d'une communication aux familles sous forme de programme.



LES ACTIVITÉS EDUCATIVES PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

• **L'étude**

Les temps d'étude sont organisés tous les jours scolaires par la commune de 16h30 à 18h pour les enfants scolarisés en élémentaires et sont encadrés par des enseignants et du personnel communal. Un accueil après 18h est prévu selon les modalités d'accueil postscolaire.

Le soutien scolaire est assuré pendant l'étude par l'association Contact pour les élèves des classes élémentaires.

• **Les classes découvertes**

Chaque année, la Ville propose aux enfants de profiter de séjours en classes découvertes, au centre de vacances communal du Montcel, en Savoie. En accord avec les services de l'Education Nationale et sur la base du volontariat des enseignants, le planning des séjours est réalisé en début d'année scolaire. Depuis 2022, 10 classes des écoles primaires partent au Montcel ainsi que des élèves du collège.

• **Le Conseil Municipal des Enfants**

En sommeil pendant un an à cause de la situation sanitaire, le Conseil municipal des enfants a officiellement repris du service en début d'année 2022. L'instance participative est composée de 32 élèves de CM1 et de CM2 (une fille et un garçon par classe), issus des quatre écoles élémentaires chiroquoises (Château, Pasteur, Curie et La Fontaine). Au cœur de l'instance, les élus ont la possibilité de réfléchir et de participer activement à la vie de leur commune. Dans une nouvelle formule plus orientée vers l'action démocratique et citoyenne, le dispositif demeure un outil essentiel permettant de sensibiliser les enfants, les élus et leurs camarades, en tant que futurs citoyens et acteurs dans leur ville.

Un partenariat Ville / Éducation nationale

Chaque année, l'instance renouvelle ses membres au début de l'année scolaire pour remplacer les élus passés au collège, avec une élection réalisée auprès des classes de CM1 et de CM2. Avant chaque élection, des ateliers sont réalisés conjointement par la Ville et les enseignants, représentant un volet du partenariat entre Chilly-Mazarin et l'Éducation nationale, ayant pour but de sensibiliser les élèves et de les préparer à leur futur rôle.

Une fois élus, les enfants sont répartis au sein de 3 commissions, selon leurs affinités :

- Citoyenneté et vivre-ensemble
- Communication
- Loisirs et environnement

C'est le service de référence pour l'information et les conseils à donner aux familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant.

Plusieurs modes d'accueil sont proposés, selon le besoin et la situation de la famille :

- Accueil collectif régulier (temps plein ou partiel avec contrat établi)
- Accueil collectif occasionnel (à la demi-journée ou en journée)
- Accueil familial chez un(e) Assistant(e) Maternel(le) (AM) agréée et rattachée à la crèche familiale de la ville ou bien chez un(e) Assistant(e) Maternel(le) Indépendant(e) (AMI) de la commune
- Lieu d'Accueil Enfants / Parents (LAEP)

LES MODES D'ACCUEIL COLLECTIF

Le multi-accueil Mazarin (Chilly nord) 57, avenue Mazarin	30 places pour les petits de 18 mois et + Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Le multi-accueil Maison de la Petite Enfance (Chilly-Sud) 2-4, rue des Tilleuls	72 places pour les tout-petits dès la fin du congé maternité. Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h
La micro-crèche du château (Chilly Nord) 35, domaine du Château	10 places dès la fin du congé maternité. Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
La crèche hospitalière de Longjumeau Impasse Calmette	5 places pour les familles travaillant sur des horaires atypiques. Ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 21h30

LES MODES D'ACCUEIL FAMILIAL

La crèche familiale (bureaux) 12, rue François Mouthon	Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Des assistants maternels agréés travaillent à leur domicile et sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire (puériculture, éducatrice de jeunes enfants, psychologue, médecin) pour les accompagner dans leurs pratiques professionnelles.
Le Relais Petite Enfance (RPE) 2-4, rue des Tilleuls	Lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.
Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) espace Mandela, rue de la Fontaine Augère	Ouvert uniquement le lundi de 9h15 à 11h15, en période scolaire Ce LAEP À petits pas est un lieu de rencontre, d'écoute et d'échanges qui accueille, de manière libre et sans inscription préalable, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cet espace est adapté à l'accueil de jeunes enfants. Il constitue un site de jeux libres pour les enfants et un lieu de parole pour les adultes.

LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET LA JEUNESSE

La direction Sports et Jeunesse propose des activités tout au long de l'année et pour différents publics.

LES ACTIVITES SPORTIVES

Grâce à son personnel spécialisé dans l'encadrement des activités physiques et sportives, la Municipalité peut développer des politiques éducatives sportives en partenariat avec l'école et les associations mais également sur le temps péri et extrascolaire.

La place des enfants en situation de handicap à travers le sport est un sujet majeur. Les éducateurs ont pour mission de développer et de proposer des activités adaptées à tous les publics et d'organiser des temps de formation en direction des agents de la collectivité qui travaillent auprès des enfants : animateurs, ATSEM, AESH ...

Interventions en milieu scolaire

Les activités sportives sont proposées par les enseignants lors du bilan de fin d'année. Les projets sont rédigés en partenariat afin d'être validés par l'Éducation Nationale. Les éducateurs sportifs interviennent auprès de toutes les classes élémentaires de la commune :

- 4 éducateurs terrestres assurent 12 séances de 50 minutes pour toutes les classes CP et CE1 et 14 séances de 50 minutes pour les classes de CE2 au CM2.
- À la piscine, les 4 éducateurs assurent des séances de 45 minutes d'activités aquatiques, sous forme d'ateliers et de parcours, à tous les enfants des classes de CP au CM2 à raison de 15 séances du CP au CE2 et 10 séances pour les CM1 et CM2.

Section « Multisports » proposée aux enfants de la 1ère année de maternelle au Cm2.

Le dispositif s'articule de façon cohérente avec les actions déjà existantes : l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire et les différentes associations.

Les activités très variées, sous forme de cycles, proposées aux jeunes sous forme ludique, tendent à éduquer, stimuler, transmettre le goût du sport et de l'effort, développer l'esprit d'équipe, le respect des autres. Les éducateurs tiennent compte des capacités d'évolution cognitives, affectives et motrices de chaque enfant et favorise les règles d'entraide, l'acceptation et le respect de l'autre et des consignes.

Multisports tous les mercredis hors vacances scolaires au complexe sportif Jesse Owens

Enfants	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	Horaires	durée	tarif
Petite section	23	22	12	11	9h45 à 10h30	45 mn	80 €
Moyenne section	16	27	16	15	10h30 à 11h15		
Grande section	8	12	17	15	11h15 à 12h00		
Total maternelles	47	61	45	41			
CP/CE1	10	17	13	19	13h30 à 14h30	1 h	85 €
CE2/CM1/CM2	24	11	13	9	14h30 à 15h30		
Total élémentaires	34	28	26	28			
Total enfants	81	89	71	69			



LES ACTIVITES SPORTIVES

- **Sports Vacances**

Proposés la première semaine des congés scolaires (excepté les congés de fin d'année) et les 15 premiers jours de juillet (en fonction de la sortie des classes) aux jeunes de 9 à 13 ans. 25 jeunes sont présents à chaque session. Le tarif est de 33.50 € la semaine.

2 activités sont proposées chaque après-midi entre 14h00 et 17h30. Le mercredi une sortie est organisée : football en salle, sortie en base de loisirs, paddle, canoë, parc à trampolines, etc...

Exemple d'activités proposées : hand-ball, activités aquatiques (avec baptême de plongée), escrime, football, golf, etc...

- **Petits baigneurs**

De 6 mois à 5 ans, accompagnés par les parents, les enfants évoluent sur des ateliers ludiques et évolutifs proposés par les éducateurs nautiques qui encadrent, et animent dans l'eau les différents ateliers.

- **Ecole de natation enfants de 5 à 10 ans**

Les enfants de 5 à 10 ans sont répartis par groupe de niveau. Durant 40 minutes les mercredis et jeudis soirs, des ateliers ludiques leur sont proposés afin de découvrir le milieu aquatique et de développer leurs capacité en fonction du niveau de chacun.

- **Leçons de natation**

10 leçons pour apprendre à nager durant les congés d'été sous forme de mini stages (3 séances par semaine). Durant les congés d'été, 3 créneaux d'une heure sont partagés chaque semaine entre les accueils de loisirs maternels et élémentaires.

- **La foulée chiroquoise**

Cette manifestation organisée chaque année le samedi de la dernière semaine de septembre, regroupe 700 enfants des écoles élémentaires de la commune pour des courses par année d'âge de 900 m et 600 m pour les CP. L'inscription est gratuite. Elle se fait directement dans les écoles par les éducateurs sportifs. Les enseignants, les éducateurs sportifs et les animateurs des accueils de loisirs sont présents pour encadrer et encourager les enfants durant ces 5 courses.

- **Interventions auprès des accueils de loisirs**

Les éducateurs sportifs et les associations interviennent auprès des accueils de loisirs pendant le temps peri et extrascolaires.



LA JEUNESSE

L'Esp@ce Jeunes

L'Espace Jeunes est une structure éducative de proximité destinée aux jeunes de 12 à 17 ans, accessible aux personnes à mobilité réduite. Déclaré auprès de la SDJES, l'équipement dispose d'une salle informatique, d'un studio d'enregistrement, d'un babyfoot, d'un billard et d'une cuisine pour atelier pâtisserie.

Il est situé dans la partie nord de la ville, en face du collège des Dînes-Chiens, à côté du centre de loisirs Les temps modernes.

Ses missions :

- Partager des valeurs de respect et de mieux vivre ensemble
- Être un lieu d'accueil de partage, d'information et d'apprentissage
- Faire évoluer l'adolescent vers un jeune adulte responsable
- Être un lieu d'écoute et d'orientation.

Horaires d'ouverture :

Périodes scolaires:

- Les mardis et vendredis de 16h à 19h
- Les mercredis et samedis de 14h à 19h

Vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30 (21h30 les mercredis soirs)

Le Point Information Jeunesse (PIJ)

Située dans le parc de l'Hôtel de Ville, cette structure labellisée par le SDJES et le CIDJ est ouverte à tous les jeunes de 12 à 25 ans. C'est un lieu de ressources documentaires, d'information et de relais à destination des jeunes qu'ils soient collégiens, lycéens, étudiants, salariés ou demandeurs d'emploi. La structure se tient également à la disposition des parents, des enseignants, ainsi que des travailleurs sociaux.

Ses missions :

- Un accueil gratuit, anonyme et sans rendez-vous pour tous les jeunes de 12 à 25 ans
- Une écoute et des conseils sur tous les domaines : enseignement, formation, emploi, logement, droit, santé, loisirs, vie quotidienne...
- Des outils de recherche mis à disposition : documents, téléphone, ordinateurs, internet, photocopieur...
- Un accompagnement et une aide aux projets individuels ou collectifs
- Des dispositifs jeunes : Bourse au permis de conduire, Pass Jeune Citoyen, Formation BAFA, Jobs d'été 16-17 ans, Forum Emplois
- Une aide à la recherche de stage (y compris pour les élèves de 3ème)

Horaires d'ouverture :

- Mardi et jeudi : 14h à 18h30
- Mercredi et vendredi : 9h30 à 12h et 14h à 18h30
- Samedi : 9h à 12h

La direction des Affaires culturelles impulse et met en œuvre les grandes orientations de la politique culturelle de la ville.

Elle coordonne les équipements culturels municipaux : la médiathèque Albert Camus et le conservatoire de Musique et de Danse afin de permettre au plus grand nombre de découvrir et de profiter d'une offre culturelle diversifiée et encourage la pratique artistique et culturelle amateur. Elle a également pour mission de programmer les spectacles vivants, accessibles dès le plus jeune âge.

La direction des Affaires culturelles assure aussi une mission d'animation de la vie locale en organisant des événements festifs et récurrents : la brocante, le marché de Noël, la Fête de la musique, la Fête nationale ...

Elle offre aussi aux habitants des animations en extérieur tout au long de l'été, notamment au travers des cinémas en plein air et des pique-niques musicaux.

La culture hors les murs

• Culture à l'école

Le service culturel propose aux enseignants de la ville un accompagnement dans leurs projets artistiques en arts visuels, théâtre ou conte. Il prend également en charge certaines séances de cinéma pour les classes de la ville.

• Spectacles et concerts écoles / centres de loisirs

L'action culturelle en direction des jeunes chiroquois est une priorité pour la ville de Chilly-Mazarin : chaque saison, des spectacles sont programmés en direction des enfants et adolescents. Spectacles spécifiquement adaptés au jeune public, concerts, théâtre,... les propositions sont variées et les séances tout public sont bien souvent précédées de séances scolaires ou en direction des accueils de loisirs de la ville.

• Sensibilisation aux spectacles et concerts

Les spectacles de la saison culturelle sont régulièrement accompagnés de rencontres et d'ateliers de pratique artistique. Ainsi, le service culturel est partenaire de tous les établissements scolaires de la ville, de la maternelle au lycée. Mais ces séances et ateliers peuvent aussi être à destination des accueils de loisirs ou des élèves du conservatoire. Ces projets favorisent la rencontre avec les artistes et permettent aux jeunes un accès à la culture et à la pratique artistique.

La Médiathèque et le Conservatoire

- La Médiathèque propose des actions de sensibilisation auprès du très jeune et du jeune public pendant les temps scolaires et extra-scolaires. En effet, des visites d'expositions, des rencontres avec les médiathécaires sont proposées tout au long de l'année aux scolaires. La mise en œuvre de temps forts ciblant le jeune public et les familles (racontines, lecture numérique, ...) permet également une sensibilisation à la lecture.

- Le Conservatoire de musique et de danse propose l'enseignement de ces 2 disciplines mais est également très présent dans les écoles par le biais des projets de co-éducation évoqués plus haut et mène un partenariat étroit avec les structures petite enfance, l'IMPro Valentin Haüy. Il propose des temps forts dans le cadre du périscolaire et de l'extrascolaire via ses nombreux dispositifs : présentation d'instruments, concerts éducatifs, préparation au spectacle, ...

Créé en 2021, le service Médiation-Prévention a vocation à impulser une nouvelle orientation alliant résolution de conflits et prévention de la délinquance à travers l'écoute et le dialogue.

Les missions :

- Une présence régulière au collège des Dînes-Chiens, au gré d'un partenariat avec l'Éducation nationale et l'établissement.
- Une proximité qui a pour objectif de tisser des liens avec la jeunesse, et l'ensemble des équipes enseignantes des établissements scolaires afin de régler des conflits mais aussi de pouvoir déceler des problématiques plus importantes et profondes ;
- Des interventions dans les écoles élémentaires de la ville, en lien avec la Direction de l'Éducation, afin de résoudre des conflits ou d'identifier des comportements pouvant y mener.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Le CLSPD est une instance partenariale active et permanente invitant les services de l'État et les acteurs locaux à définir les priorités d'actions en matière de prévention et de sécurité. Le CLSPD s'est doté d'une nouvelle stratégie territoriale de la Ville en matière de prévention et de sécurité pour la période 2022-2026. Elle résulte d'un diagnostic mené depuis juin 2021 par un cabinet expert et développé à travers des ateliers thématiques de travail auxquels ont participé les partenaires de la ville (Police nationale, Justice, Éducation nationale, clubs de prévention, institutionnels, associatifs, bailleurs, syndicats). Dans ce cadre, une concertation a aussi été menée, sous forme d'enquête auprès des habitants, de rencontres avec les commerçants ainsi que de journées d'observation sur le terrain. Trois axes d'intervention ont été retenus pour cette stratégie qui comporte au total 22 actions :

- **Consolider la tranquillité publique, lutter contre toutes les formes d'incivilités et prévenir la récidive ;**
- **Associer jeunesse et prévention sociale et soutenir la parentalité ;**
- **Renforcer l'accès au droit, la cohésion sociale et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales.**

Principales actions du CLSPD en lien avec le PEDT

- Renforcer les actions de prévention routière sur le territoire
- Déployer une stratégie locale de prévention des rixes, en soutien au plan départemental
- Prévenir et suivre les situations de rupture des jeunes les plus vulnérables (échanges nominatifs à visée éducative)
- Prise en charge des élèves exclus temporairement et mesures de responsabilisation
- Soutenir la parentalité (café des parents, conférences, coaching parental)
- Prévenir le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement
- Médiation par les pairs (établissements scolaires et accueils de loisirs)
- Éducation citoyenneté et justice (Semaine accès au droit, animations citoyennes)
- Sensibilisation sur les conduites à risques (réseaux sociaux / toutes formes d'addiction)
- Actions en matière de promotion de la laïcité et des valeurs de la République



LA MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

La Mission Développement Durable met en œuvre des projets sur la Ville qui associent différents acteurs : les habitants, les écoles, accueils de loisirs ou structures petite enfance et des partenaires associatifs (Résidence soleil, Cinéma Truffaut, ...). L'objectif des projets développés est de sensibiliser les participants aux enjeux du développement durable et de leur permettre d'expérimenter et de mettre en pratique des solutions concrètes. Les thèmes développés sont le jardinage écologique et la préservation de la biodiversité, l'apiculture, la réduction des déchets à la source, le développement de la pratique du vélo ou l'accompagnement aux économies d'énergie et à la rénovation énergétique. Les projets mettent l'accent sur le faire ensemble, le faire soi-même et l'écologie. Les actions s'appuient sur différents lieux, notamment le verger pédagogique, le potager pédagogique ou les potagers dans les écoles, le rucher du parc de l'Hôtel de Ville, ...

La Mission Développement Durable propose un accompagnement aux enseignants et aux animateurs d'accueils de loisirs en termes de méthode, retours d'expériences ou mise en relation avec des partenaires pour la mise en œuvre de projets de sensibilisation et d'éducation au développement durable.

De nombreux thèmes peuvent être envisagés : compostage, tri des déchets, jardinage écologique, consommation-alimentation, économiser l'énergie à l'école... Des visites de sites peuvent être organisées ainsi que des projets sur le long terme (création et entretien d'un potager, participation au poulailler participatif, ...). Du matériel pédagogique est également mis à disposition des enseignants et des animateurs.

Le conseil local de la transition écologique (CLTE)

Le Conseil Local de la Transition Écologique (CLTE) est créé en mai 2021 avec les habitants afin que les Chiroquois contribuent aux évolutions nécessaires pour adapter Chilly-Mazarin au changement climatique et en faire un territoire durable pour le bien de tous.

Les 35 membres sont désormais répartis au sein de 5 commissions thématiques :

- Aménager et urbaniser autrement
- Réduire la consommation d'énergie
- Se déplacer mieux et moins
- Développer une économie circulaire
- Préserver les ressources naturelles et favoriser une agriculture locale



LES ASSOCIATIONS

Constat :

- Le tissu associatif dynamique et varié avec des associations culturelles et sportives
- Une place importante dans le cadre de vie et dans l'animation de vie locale ;
- Participation en baisse dans le PEDT :
 - crise sanitaire,
 - contrepartie financière faible,
 - manque d'information,
 - temps périscolaire peu ou pas adapté,
 - objectifs pédagogiques mal compris,
 - espaces insuffisants.

⇒ LA MOBILISATION DES ASSOCIATIONS EST UN ENJEU MAJEUR DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

Deux types d'intervention :

- Interventions pédagogiques auprès des enfants dans les écoles et les accueils de loisirs : Tennis de tables, Rugby Club, Escrime, Ludothèque, Contact ...
- Interventions éducatives en lien avec la parentalité et la lutte contre l'isolement : débats, rencontres, échanges de pratiques... : Kifékoj, APASO, ...

Faciliter les initiatives associatives :

- Une politique sportive et culturelle d'aide aux associations : subvention de fonctionnement et de projet,
- Sensibiliser les associations dans les commissions,
- Participation des associations partenaires aux Comités de pilotage.

Méthodologie

- Envoi d'un courrier aux associations : présentation du projet et fiche projet à retourner
- Choix des associations par le Comité de pilotage
- Convention et mise en œuvre des interventions
- Evaluation



V. LES PROJETS

Le PEDT permet de formaliser et de structurer les projets. La liste qui suit est donc une liste non exhaustive des projets déjà mis en place ou à venir en direction du public cible. Les projets seront donc développés durant les temps d'activité scolaire (en lien avec le projet d'école), périscolaire et extrascolaire.

PROJETS AUTOUR DE L'ÉCOLE

IMPACTS ATTENDUS

- Permettre aux élèves de découvrir des apprentissages scolaires dans un autre cadre et au travers d'activités nouvelles,
- Favoriser l'autonomie des élèves hors du cadre familial,
- Développer le vivre ensemble,
- Permettre aux enfants de découvrir des activités ludiques dans un cadre nouveau,
- Favoriser le développement de l'autonomie des enfants ;
- Permettre aux enfants de découvrir les valeurs républicaines et la citoyenneté,
- Favoriser la scolarisation d'enfants porteurs de handicap,
- Favoriser la scolarisation des enfants des hôtels sociaux.

ACTIONS

- Organisation de séjours de classes de découverte (automne, hiver et printemps)
- Organisation de colo apprenantes
- Organisation de stages de réussite
- Mise en place d'ateliers et d'expositions autour des valeurs de la République
- Mise en place d'activités culturelles : musique, danse, peinture, conte ...
- Mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants
- Organisation d'un ramassage scolaire desservant les groupes scolaires Château et Pasteur



PROJETS AUTOUR DU TEMPS PERI ET EXTRASCOLAIRE

IMPACTS ATTENDUS

- Développer la créativité, l'expression artistique et l'imaginaire à travers la mise en place d'atelier d'expression
- Réutiliser les apprentissages scolaires : découper, coller, mesurer, compter, lire ... dans un contexte convivial,
- Favoriser la motricité des enfants : usage d'outils (ciseaux, pinceaux ...),
- Permettre aux enfants de créer et de réaliser une production,
- Développer la motricité des enfants,
- Favoriser la socialisation : respecter des règles élémentaires,
- Permettre aux enfants de respecter les règles,
- Favoriser la lecture et la réflexion,
- Permettre aux enfants de découvrir d'autres lieux favorisant la vie en collectivité.

ACTIONS

- Mise en place d'activités autour du théâtre, de la danse, du chant et de la musique,
- Mise en place d'ateliers de création manuelle selon les thématiques en cours : fabrication de sapins ou de guirlandes, masques d'Halloween, fabrication d'instruments de musique pour le carnaval ...,
- Ateliers divers : mosaïque, décoration d'objet, bijoux ...,
- Dessin, peinture sur différents supports, découverte des différentes techniques de peinture,
- Organisation de jeux sportifs, collectifs et coopératifs,
- Mise en place d'ateliers de jeux de société.



LES PROJETS CULTURELS ET ARTISTIQUES

IMPACTS ATTENDUS

- Favoriser la découverte et la pratique musicale,
- Accompagner les enseignants dans le cadre du programme scolaire en matière musicale,
- Favoriser la découverte de l'expression corporelle,
- Favoriser la pratique artistique,
- Utiliser la découverte artistique et musicale comme support aux apprentissages scolaires,
- Découverte des instruments,
- Sensibiliser les enfants aux spectacles vivants et à la pratique artistique,
- Favoriser la démocratisation culturelle,
- Enrichir le parcours éducatif des enfants, favoriser la transmission du patrimoine classique par la pratique instrumentale en orchestre, contribuer à leur bonne insertion sociale,
- Sensibilisation au cinéma,
- Favoriser la lecture .

ACTIONS

- Mise en place d'ateliers Musique, Danse, Conte, Théâtre,
- Découverte des instruments,
- Visite organisée par les enseignants afin de faire découvrir le lieu aux élèves. Visite en autonomie dans le choix des livres,
- Accueil des groupes encadré par un agent de la Médiathèque autour d'une thématique donnée,
- Création de spectacles,
- Proposition de spectacles culturels ,
- Dispositif 1,2,3 au cinéma ! (maternelle),
- Dispositif « Jeunes Regards » (élémentaires),
- Une projection est offerte par la municipalité à chaque classe de la ville à l'occasion de Noël,
- Malles lectures : mises à disposition de 10 malles en utilisation libre pendant le temps scolaire et le temps périscolaire (environ 1000 livres).



LES PROJETS SPORTIFS

IMPACTS ATTENDUS

- Accompagner les enseignants dans le cadre du programme scolaire en matière de sport,
- Permettre la découverte de différentes pratiques sportives,
- Proposer un accueil sportif de qualité,
- Découverte du milieu aquatique de 3 à 5 ans. Gérer l'appréhension du milieu aquatique,
- Savoir nager, apprentissage de la natation, de techniques de déplacement dans l'eau et perfectionnement,
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap à travers le sport et la vie en collectivité.

ACTIONS

- Mise en place de 2 cycles d'apprentissage sportifs par classe du CP au CM2 selon les souhaits des enseignants,
- Enseignement natation scolaire 1 cycle par classe de 10 ou 15 séances du CP au CM2,
- Proposition de stages durant les vacances scolaires l'après midi (2 activités par après-midi),
- Mise en place de séances de natation,
- Mise en place avec les animateurs de temps d'échange autour des jeux sportifs d'inclusion des enfants en situation de handicap ,
- Mise en place de formations à destination des animateurs, autour du handicap avec l'intervention du SESSAD.



LES PROJETS AUTOUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

IMPACTS ATTENDUS

- Sensibiliser les enfants et les équipes pédagogiques au jardinage écologique, à la biodiversité et au compostage,
- Accompagner les projets des équipes pédagogiques sur site
- Végétaliser les abords des équipements communaux,
- Associer les enfants, les équipes pédagogiques et les parents d'élèves afin de les sensibiliser et les impliquer dans l'entretien des plantations,
- Sensibiliser les élèves et enfants au tri sélectif des déchets - aborder la réduction des déchets,
- Sensibiliser les élèves à l'impact de nos modes de consommation sur notre production de déchets, les filières de gestion des déchets et les actions pour réduire notre production ,
- Permettre aux élèves d'expérimenter, de pratiquer en extérieur et en classe, de découvrir l'agriculture, le cycle de la graine, le rôle de la vie du sol...,
- Permettre aux enfants de comprendre l'intérêt de trier les biodéchets, permettre aux équipes pédagogiques et d'office d'accompagner la mise en place du dispositif de tri et collecte.

ACTIONS

- Création d'un jardin potager au sein de l'école et des accueils de loisirs : récolte de graines sur tiges, préparation de la terre, semis, suivi des plantations, désherbage manuel, reconnaissance d'insectes et de plantes, récoltes,
- Mise en place de chantiers de plantations participatives,
- Ateliers en directions des écoles et des accueils de loisirs sur le tri et la réduction des déchets,
- Intervention sur le temps du midi auprès des enfants,
- Formation d'un groupe d'élèves ambassadeurs de la réduction des déchets,
- Sensibilisation en amont des équipes.
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire



LE PLAN MERCREDI

Les effets attendus dans le cadre du PEDT Plan Mercredi

Des objectifs sont fixés aux équipes d'encadrement des accueils du Mercredi afin de développer les savoirs, les savoir-être et les savoirs faire des enfants et des jeunes dans le cadre des orientations définies dans le PEDT.



SAVOIR	SAVOIR-ÊTRE	SAVOIR-FAIRE
<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier ses connaissances • Connaître le territoire où ils vivent • Réutiliser les connaissances et les compétences acquises à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'autonomie • Permettre aux enfants de faire des choix et les assumer • Eveiller l'esprit d'analyse et l'esprit critique • Développer l'esprit collectif • Rester dans le jeu. • Créer des temps de développement et d'éducation à la citoyenneté • Affirmer sa personnalité • Trouver sa place dans un groupe • S'adapter à son environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier ses compétences • Amener les enfants vers des activités nouvelles, • Favoriser la démarche expérimentale • Développer la création • Encourager le travail collectif



VI. LA MISE EN ŒUVRE

1. ACTEURS RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEDT

- La Maire: Rafika REZGUI
- L'adjointe à la Maire déléguée à l'Enfance et à l'Education : Isabelle GY
- Le directeur général adjoint des services : Laurent GUILBERT
- La directrice de l'Education : Rania INAOUI
- Le responsable Jeunesse : Wilfrid PAUL

3. COMITÉ DE SUIVI PEDT

Les directeurs et responsables des services concernés

- Education
- Sports et jeunesse
- Petite Enfance
- Affaires culturelles
- Développement durable
- Démocratie locale et Vie Associative
- Prévention Médiation
- Communication et Événementiel

2. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU COMITÉ DE PILOTAGE

- La Maire
- Les Adjoints à la Maire des secteurs concernés (Education, Jeunesse)
- Représentants des services municipaux concernés
- Représentants des enseignants
- Représentants des associations des parents d'élèves
- Représentants des associations partenaires
- Un Représentant du SDJES
- Un représentant de l'IEN
- Un représentant de la Caisse des Allocations Familiales

4. TEMPS DE CONCERTATION

Les agents communaux associés au PEDT

- Equipes d'animation
- ATSEM
- Equipes d'office
- Educateurs sportifs

5. ELABORATION DU PEDT 2022-2025

- Le Comité de Pilotage s'est réuni 4 fois pour élaborer le PEDT :
 - 18 février : bilan du PEDT 2019-2022 et la démarche retenue pour élaborer le PEDT 2022-2025
 - 31 mars: bilan des temps de concertation avec les équipes pédagogiques et présentation des actions existantes en faveurs des 3-11 ans
 - 21 avril : analyse du questionnaire et définition des axes d'approche du PEDT
 - 30 mai : présentation et validation du dossier.
- 3 temps de concertation et d'échanges ont été réalisés avec les agents communaux qui travaillent avec les enfants.
- 1 questionnaire portant sur l'offre éducative envoyé aux parents.
- 1 commission technique avec les responsables et directeurs de secteur.

6. LES INSTANCES PEDT 2022-2025	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Un comité de pilotage (COFIL) portant sur l'élaboration du PEDT, l'évaluation et les réajustements des actions, et le bilan de l'année scolaire. 	3 COFIL sont programmés annuellement en novembre, février et mai.
<ul style="list-style-type: none"> • Un comité technique COTECH portant sur la mobilisation des services. • Des temps de concertation portant sur les pratiques pédagogiques et professionnelles des agents communaux. 	2 COTECH et 2 temps de concertation sont programmés annuellement en novembre et avril.

7. OUTILS D'ÉVALUATION

Une approche qualitative	Une approche quantitative	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un questionnaire de satisfaction des enfants. • Mise en place d'un questionnaire de satisfaction des parents. • Mise en place d'un questionnaire de satisfaction des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fréquentation périodique de chaque accueil • (périscolaire, centre de loisirs, accueil ados) • Implication des acteurs aux différents projets 	Deux évaluations annuelles sont programmées en novembre et mars.

8. GRILLE D'AUTO-EVALUATION PLAN MERCREDI ELABOREE PAR LE GROUPE D'APPUI DEPARTEMENTAL ET COMPLETEE PAR LA COLLECTIVITE

Thème	Indicateurs	Critères de validation			Auto-évaluation		
		SDJES	DSDEN	CAF	Conforme	En réflexion	Non conforme
Diagnostic	Etude de la démographie et sociologie population	X		X	X		
	Effectifs enfants et jeunes		X	X	X		
	Planning des horaires scolaires/garderies/périscolaires	X	X	X	X		
	Inventaire moyens humains et matériels	X				X	
	Inventaire des locaux scolaires / périscolaires	X				X	
Objectifs éducatifs	Mesures visant à assurer le rythme de vie de l'enfant			X		X	
	Mesures adaptées aux enfants du 1er cycle (maternelle et élémentaire)		X	X	X		
	Soutenabilité des objectifs au regard des moyens	X			X		
	Mesures visant à la complémentarité éducative du mercredi entre temps scolaires, périscolaires et familiaux	X	X	X	X		
	Niveau de coopération locale	X		X		X	
	Elaboration concertée des objectifs		X	X	X		
Gouvernance du dispositif	Lien avec les projets d'écoles		X		X		
	Missions du COPIL			X	X		
	Présence des institutions au sein du COPIL	X	X	X	X		
	Fréquence des réunions	X			X		
Evaluation du dispositif	Désignation d'un coordonnateur municipal ou intercommunal		X		X		
	Existence d'indicateurs de suivi simples et documentables	X	X	X	X		
	Périodicité annuelle de l'évaluation	X		X	X		
Partenariats	Réflexion sur les parcours éducatifs	X	X	X	X		
	Existence de modalités de concertation entre partenaires	X		X	X		
	Organisation de temps de travail ou de formation entre personnels scolaires et périscolaires	X	X			X	
Lien avec les familles	Les parents sont associés aux différentes étapes du projet			X	X		
	Existence d'outils et de moyens d'informations spécifiques	X		X	X		
	Tarifcation adaptée aux moyens des familles et selon ressources			X	X		
	Modalités simples d'inscription des enfants aux activités	X			X		
	Accessibilité des activités à tous quelles que soit leur situation			X	X		
	Accessibilité des activités aux enfants porteurs de handicap	X		X	X		
Si concerné							
Plan mercredi	Diversité des activités proposées	X		X	X		
	Inscrire les activités en relation avec les acteurs du territoire			X	X		
	Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc...)	X		X	X		



9. REGLEMENT

Une tarification en fonction des revenus des familles est proposée pour les activités extra et périscolaires, sportives et culturelles. Chaque année, les tarifs sont votés en décembre et sont appliqués l'année suivante.

Modalités générales d'application du taux de participation et du taux de contribution unique

- Le bénéfice de la politique tarifaire est réservé aux personnes résidant dans la commune,
- Le taux de participation et le taux de contribution unique s'appliquent au revenu mensuel des intéressés,
- Les revenus pris en compte sont ceux qui figurent sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-2,
- Les Allocations Familiales (AF), le Complément Familial (CF), l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP), et l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) sont exclus des revenus pris en compte.

10. MODALITES D'INFORMATION

- Le site Internet modernisé et actualisé depuis avril 2022,
- le Portail des familles,
- La communication en direction des familles par SMS permettant une information rapide,
- Le forum des associations,
- Le journal municipal Chilly-Mag,
- Dossier de rentrée avec plaquette d'information (en cours de réalisation),
- Le guichet unique,
- Les accueils de loisirs : journée Portes ouvertes au mois de juin,
- Le règlement intérieur de la restauration scolaire et des accueils collectifs de mineurs,
- Le règlement intérieur des séjours de vacances.



11. LES MOYENS HUMAINS

L'aménagement du PEDT nécessite des moyens humains conséquents et qualifiés pour assurer :

- l'entretien des équipements,
- la propreté des locaux,
- les interventions sportives,
- les interventions culturelles,
- l'encadrement des enfants dans le respect de la réglementation des accueils collectifs de mineurs,
- l'accompagnement des enfants en milieu scolaire
- l'accompagnement des enfants en situation de handicap
- La coordination des activités culturelles des accueils périscolaires et extra scolaire

Les agents communaux dédiés au PEDT

ATSEM	33
Agents d'office	38
Agents d'entretien	6
Agents d'animation	80 animateurs sur l'ensemble des accueils collectifs de mineurs
Educateurs sportifs	8 dont 4 maîtres-nageurs
AESH	15 (la Ville recrute les AESH pour les temps péri et extrascolaires en fonction de leurs disponibilités et des besoins des enfants).
Conservatoire	<ul style="list-style-type: none"> • 2 professeurs de musique • 3 professeurs de danse
Médiathèque	<ul style="list-style-type: none"> • 1 conteuse

12. FORMATION BAFA/BAFD DES ANIMATEURS

Année	BAFA	BAFD	Total
2019	7	2	9
2020	8	2	10
2021	10	2	12
2022 en cours	7	2	9

Formation PSC1

Prévues en 2022 50

13. TAUX D'ENCADREMENT (animateur/enfants)

Accueils	Maternels	Elémentaires
Préscolaire	1/10	1/14
Postscolaire	1/14	1/14
Pause méridienne	1/14	1/18
Mercredi	1/10	1/14
Vacances	1/8	1/12

VII. LES PARTENAIRES



Partenaires associatifs (liste non exhaustive)

- SESSAD Arlette Favé
- Institut Valentin Haüy
- Club de Tennis de Table Chilly-Mazarin/Morangis (CTTCMM)
- Escrime - Cercle d'Escrime Chilly- Mazarin/Morangis (CECMM),
- Rugby-Club Chilly (RCC)
- Tennis-Club Morangis/Chilly-Mazarin (TCMCM)
- Cinéma François Truffaut
- La Ludothèque
- Alliance Prévention
- La Mission Locale Vitalis
- MJC Centre social Intermèdes Robinson
- Association Contact
- Kifékoï
- Chiroquicoeurs

Partenaires internes

- Education
- Sports et jeunesse
- Petite Enfance
- Affaires culturelles
- Développement durable
- Pôle Seniors
- Solidarités
- Démocratie locale et Vie Associative
- Direction de l'informatique
- Centre technique municipal
- Prévention Médiation
- Police municipale
- Communication et Événementiel

Partenaires institutionnels

- SDJES 91 : Service départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- DASEN 91 : Direction académique de l'éducation nationale
- CAF : Caisse d'allocations familiales
- AROEVEN : Association Régionale Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale (auprès de la SDJES)





VIII. LA COORDINATION

Elue référente	Isabelle GY, Adjointe à l'enfance et à l'éducation
Pilotage du projet	Laurent GUILBERT, Directeur général adjoint des services
Services référents	- Directrice de l'Education : Rania INAOUI - Responsable Jeunesse : Wilfrid PAUL
Adresse	Hôtel de ville – Place du 8 mai 1945 91380 CHILLY-MAZARIN
Téléphone	01 69 10 59 80
Contacts	<ul style="list-style-type: none">• laurent.guilbert@ville-chilly-mazarin.fr• rania.inaoui@ville-chilly-mazarin.fr• wilfrid.paul@ville-chilly-mazarin.fr